



Remboursement loyers impayés

Par Preludium

Bonjour,

L'expert en charge du dégât des eaux rendant impossible la location de mon local a calculé le remboursement sur une base de 500? au lieu de 550?/mois. Je n'ai pas de réponse à ma réclamation. Que faire ?

De plus il a calculé jusqu'à fin décembre alors que les travaux n'ont pas commencé. De même il ne donne pas suite à ma réclamation.

Merci pour votre aide